

Paris, le 06 février 2019

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Lors de notre courrier du 11 Octobre dernier, nous vous faisons part de notre inquiétude quant à l'avenir du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) et dans le même temps nous vous rappelons l'importance du caractère scientifique et indépendant de cette instance chargée de l'évaluation du système scolaire.

Pour les membres du Conseil Supérieur de l'Éducation, qui avons attiré votre attention sur le CNESCO, nous actons positivement le fait que vous reconnaissiez les missions du CNESCO et que vous assuriez que le CNESCO va pouvoir poursuivre ses activités. Nous savons que beaucoup sont venus témoigner de la richesse des recommandations de l'organisme, précieux outil à l'amélioration des pratiques éducatives sur le terrain et à l'évolution positive des politiques éducatives. Toute la communauté éducative y trouve aussi un accès facilité aux travaux sur l'évaluation et la recherche et un lieu de dialogue entre l'ensemble des parties prenantes de l'école grâce à la méthode originale d'évaluation scientifique et participative du CNESCO.

Pour autant, à l'heure où la Loi pour une école de la confiance, qui prévoit la suppression institutionnelle du CNESCO est examinée à l'Assemblée nationale puis très bientôt votée, nous avons besoin de clarté sur les conditions de son devenir. Dans la loi, il n'est indiqué aucune garantie du maintien du CNESCO, aussi il nous faut des informations précises notamment sur les moyens. En quoi consiste le transfert du CNESCO au CNAM ? Quels seraient les moyens humains ? Comment assurer la pérennité du CNESCO en le déliant des projets politiques ? Nous souhaitons également que la future activité du CNESCO soit pérennisée par sa mention dans le cadre de la nouvelle loi pour l'école de la confiance elle-même, pour s'assurer de sa continuité.

Les membres du Conseil Supérieur de l'Éducation et les personnels du CNESCO ont besoin de cette transparence et de ces garanties et les parlementaires certainement aussi pour voter la loi en toute connaissance de cause. C'est pourquoi nous vous demandons, au vu des échéances très proches de nous répondre dans la semaine, afin de rendre explicites et transparentes les conditions précises du maintien du CNESCO et d'assurer l'inscription de sa future activité dans le cadre de la nouvelle loi pour une école de la confiance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signataires

FSU, SNUipp-FSU, SNESUP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNPDEN-UNSA, CGT EDUC'ACTION, SE-UNSA, SGEN-CFDT, L'UNEF, FAGE, PEEP, FCPE.